



**MAIRIE DE
LA NEUVILLE EN HEZ**

1 Rue du 8 Mai 1945
60510 LA NEUVILLE EN HEZ
Tél. 03 44 78 95 43
Fax. 03 44 78 01 20
mairie.laneuvilleenhez@wanadoo.fr

**PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU 24 MAI 2023**

Le 24 mai 2023 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 mai 2023, s'est réuni à la Mairie, à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DUFOUR, Maire.

PRÉSENTS : Messieurs et Mesdames DUCOLLET Gérard, VENTURINI Angelo, DEVISSCHER Arnaud, LEFORT Evelyne, LEMOINE Jean-Luc, GAUSSORGUES Eric et LECANUET-LIBERGE Sarah.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame EVRARD Isabelle et Monsieur BONFILS Rémi.

POUVOIRS : Monsieur RONGERAS Paul a donné pouvoir à Monsieur VENTURIN Angelo,
Madame GALLI Laurence a donné pouvoir à Monsieur DUCOLLET Gérard,
Madame LEQUEUX Amélie a donné pouvoir à Monsieur DEVISSCHER Arnaud.

Monsieur VENTURINI Angelo a été élu secrétaire de séance.

Au vu des **8 conseillers municipaux** présents, le **quorum est atteint**.

**DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE
DE SÉANCE**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-1 à L2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Monsieur VENTURINI Angelo pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

***Demandes de subventions
pour diverses études
pour la restauration de l'église***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suivant les recommandations de la DRAC il est nécessaire d'engager diverses études de conception et de mandater pour se faire une équipe de maîtrise d'œuvre compétente. Ces études porteront notamment sur la mise à jour du diagnostic général de l'édifice (étant précisé que le diagnostic date de 2008) et selon les conclusions de ce dernier sur les études permettant la restauration de l'édifice et notamment du clocher et transept.

Le montant de ces études est estimé à **82 960.94 €HT**

Afin de pouvoir réaliser les études il indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de solliciter l'aide des partenaires financiers dont le Conseil Départemental et la DRAC


Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la contexture du projet
- approuve le plan de financement tel suivant :
 - DRAC à hauteur de 50% soit une subvention de 41 480.47€
 - Conseil Départemental Oise à hauteur de 30% soit une subvention de 24 888.28€
 - Commune à hauteur de 20% soit 16 592.19€
- autorise le Maire à établir toute demande de subvention auprès des partenaires financiers
- sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental
- sollicité à cet effet une subvention aux taux maximum auprès de la DRAC
- prend l'engagement de réaliser les prestations si la subvention sollicitée est accordée
- prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

**Présentation pour la création d'une aire ludique et sportive
Demande de subvention auprès de la Région**

Le maire présente au Conseil Municipal, le projet d'équipement sportif : Création d'une aire ludique et sportive (Appareils de fitness, Skate-park, mini-stade (gazon synthétique), aire de jeux pour enfants et installation d'un pare ballons tubulaire) Coût total de l'opération 99 191.15 HT et 119 029.38 € TTC

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et sollicite, auprès de la Région des Hauts de France, une subvention au taux maximum.

Le secrétaire,
Angelo VENTURINI




Le Maire,
Jean-François DUFOUR
2